



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS EXTERNE

**SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SAENES DE CLASSE SUPÉRIEURE**

SESSION 2024

Académie de Normandie

Rapport présenté par Laurent Mussard, président du jury

Mes remerciements aux collègues de la DEC, également, bien entendu, aux membres de jury.

L'engagement de chacune et chacun ainsi que le respect et la bienveillance à l'égard des candidates et des candidats, ce dont je me félicite, sont les gages de la bonne tenue de ce concours de recrutement.

Tous les ans on constate un décalage important entre le nombre d'inscrits au concours et celui des présents aux épreuves d'admissibilité. Ce taux d'absentéisme questionne les conditions d'organisation de ce concours dont seulement près d'un inscrit sur quatre se présentent aux épreuves.

La session 2024 a compté 114 inscrits et 36 présents aux épreuves d'admissibilité. 15 postes ont été ouverts pour l'académie de Normandie contre 9 postes en 2023.

Les épreuves écrites 2024, qui se sont tenues à Caen le 19 avril 2024, se sont composées de deux parties distinctes affectées chacune du coefficient 2.

1/ Une épreuve de « cas pratique » portant sur la mise en œuvre des nouvelles modalités de prise en charge financière des périodes de formation en milieu professionnel par les établissements de formation. Les candidats ont été invités à répondre à cinq questions de mise en situation professionnelle en s'appuyant sur un dossier de 23 pages contenant des documents d'informations réglementaires et chiffrées.

La lecture attentive de ces documents devait permettre aux candidats de répondre aux questions de mise en situation. Il n'était pas nécessaire de posséder préalablement une connaissance des dispositions réglementaires propres au cas pratique. La plupart des candidats ont fait un effort de composition en évitant la reprise mot à mot des textes fournis dans le dossier. Les efforts de reformulation synthétique de la part de certains candidats qui ont su « aller à l'essentiel » ont été tout particulièrement appréciés.

Le jury a constaté que près de la moitié des candidats n'ont pas utilisé pleinement les informations utiles contenues dans le dossier. Certains d'entre eux ont fait un contresens en répondant à une question ce qui les a fortement pénalisés. Il est essentiel que les candidats retiennent que toutes les informations utiles pour répondre aux questions ont contenues dans le dossier.

Les notes obtenues s'échelonnent de 6,25/20 à 17/20 avec une moyenne de 11,63/20 pour l'ensemble des notes obtenues.

2/ Une épreuve de questions ou exercices portant sur l'une des quatre thématiques retenues par les candidats à l'inscription.

- 24 candidats ont opté pour les questions portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- 5 candidats ont opté pour les exercices portant sur la comptabilité et la finance ;
- 4 candidats ont opté pour les questions portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- 3 candidats ont opté pour les questions portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

Force est de constater que la majorité des candidats ne se sont pas suffisamment préparés à cette épreuve. Les résultats obtenus s'échelonnent de 3,5/20 à 9,75/20 aux sept questions en gestion des ressources humaines ; de 4/20 à 16/20 aux six questions en droit public et questions européennes ; de 2/20 à 11,75/20 aux trois exercices en comptabilité-finance ; de 5/20 à 6.5/20 aux six questions en économie et questions européennes.

Le jury ne peut que recommander aux candidats de se préparer davantage à l'épreuve de questions. Celles-ci portent sur des connaissances générales dans chacune des options, et ne présentent pas de difficultés particulières. Il est regrettable que les résultats particulièrement faibles à cette épreuve aient conduit le jury à fixer le seuil d'admissibilité à 8.5/20. En cela, les résultats obtenus par les candidats à l'épreuve de cas pratique ont été déterminants.

22 candidats ont été déclarés admissibles par le jury qui s'est réuni le 22 mai 2024. Ils ont été convoqués le 4 juin 2024 aux épreuves orales d'admission.

21 candidats se sont présentés aux épreuves. Trois commissions composées de trois membres de jury ont accueilli sept candidats chacune.

Les candidats ont bénéficié d'un délai de 12 jours pour se préparer à l'oral d'admission et à produire une fiche individuelle de renseignements. Le jury a constaté que, malgré le délai important accordé aux candidats pour compléter cette fiche, seule une minorité de candidat a pris le temps de renseigner celle-ci dans sa complétude. Il est utile de rappeler aux candidats que cette fiche permet au jury de prendre connaissance du parcours du candidat avant l'entretien. Elle alimentera le plus souvent le choix des premières questions qui seront posées à ce dernier.

Le jury, pour sa part, a choisi quatre sujets dans une banque de sujets nationaux. Chaque sujet est composé d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Il comporte une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3).

Si les candidats ont su faire la preuve d'une bonne compréhension des situations, ils ont, à de trop rares exceptions, respecté le temps d'exposé de 10 minutes. Ils ont limité ce dernier à moins de 5 minutes en moyenne laissant ainsi au jury l'initiative des questions pendant 20 minutes.

Les candidats qui ont obtenu un bon résultat à l'oral ont démontré à la fois leurs qualités de compréhension des problématiques soulevées par les sujets, leur capacité à prendre une distance réflexive au regard du questionnement soulevé par le sujet. Enfin, ils ont montré au jury leur motivation dans la mesure où ils se sont intéressés aux missions généralement confiées aux SAENES de classe supérieure.

Les notes obtenues se sont échelonnées de 10/20 à 19/20. La moyenne des notes de l'épreuve d'admission est de 15.05/20.

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 11.43/20.

11 candidats ont été admis au concours.